

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Bégin**  
**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la**  
**soussignée,**  
**Mireille Bergeron de la susdite municipalité,**

- Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Bégin, le lundi le 3 août 2020. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les deux demandes de dérogation mineure suivantes :
- 1- Mme Caroline Tremblay et M. Frédéric Gagnon ont déposé une demande de dérogation mineure le 30 juin 2020 touchant leur propriété sise au 220, 2<sup>e</sup> rang Est à ce sujet :  
  
Terrain non desservi ayant une profondeur de 49.22 mètres au lieu de 60 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage no 15-288. Le tout conformément au plan projet de lotissement daté du 19 juin 2020 préparé par M. Jacques Normand, arpenteur géomètre sous ses minutes numéros 7862.
- 2- M. Roger Bouchard a déposé une demande de dérogation mineure le 30 juin 2020 touchant sa propriété sise au 224, 2<sup>e</sup> rang Est à ce sujet :  
  
Terrain non desservi ayant une profondeur de 45.53 mètres au lieu de 60 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage no 15-288. Le tout conformément au plan projet de lotissement daté du 19 juin 2020 préparé par M. Jacques Normand, arpenteur géomètre sous ses minutes numéros 7862.
- Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.
- Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation mineure, nous vous prions de communiquer avec Mme Louise Perron au 672-4270.

**DONNÉ À Bégin ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt.**

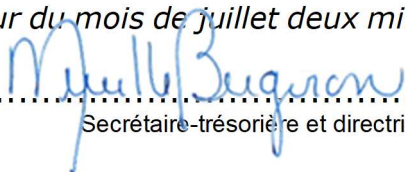
  
.....  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron secrétaire-trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020, à chacun des endroits suivants, savoir à l'entrée de l'Église et à l'entrée du Centre municipal.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt.*

  
.....  
Secrétaire-trésorière et directrice générale